

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 24 septembre 2015 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27.08.2015**
- 2. Adoption définitive du Schéma de Structure communal**
- 3. Adoption du Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) – Mise en œuvre de la ZACC « Sainte-Anne »**
- 4. Subvention à l'Académie de Musique de Bouillon**
- 5. Rapport d'activités et approbation du compte 2014 de la Bibliothèque publique Florenville asbl**
- 6. Décision sur le compte 2014 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont**
- 7. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Florenville**
- 8. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille**
- 9. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Villers-devant-Orval**
- 10. Rénovation ancien bâtiment B-Post de Florenville en pôle multi-services dédié à la famille – Désignation d'un auteur de projet - Décisions**

**11. Développement rural – Convention exécution 2015 –
Décision**

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

